



Révision du SCoT des Mauges

Atelier EAU

Atelier

10 novembre 2023





En fond pendant l'arrivée des participants :

diffuser la vidéo du cycle de l'eau

<https://www.youtube.com/watch?si=-bPf4Vr3wEfZafhZ&v=8UK1sHQfVNU&feature=youtu.be>



1. Introduction et explication sur ce qu'est un SCoT
2. Présentation des principaux éléments du diagnostic transversal
3. Travail collaboratif sur les enjeux de l'eau
4. Restitution des travaux en tables-rondes et échanges en plénière

Temps de convivialité

9h15

9h25

10h00

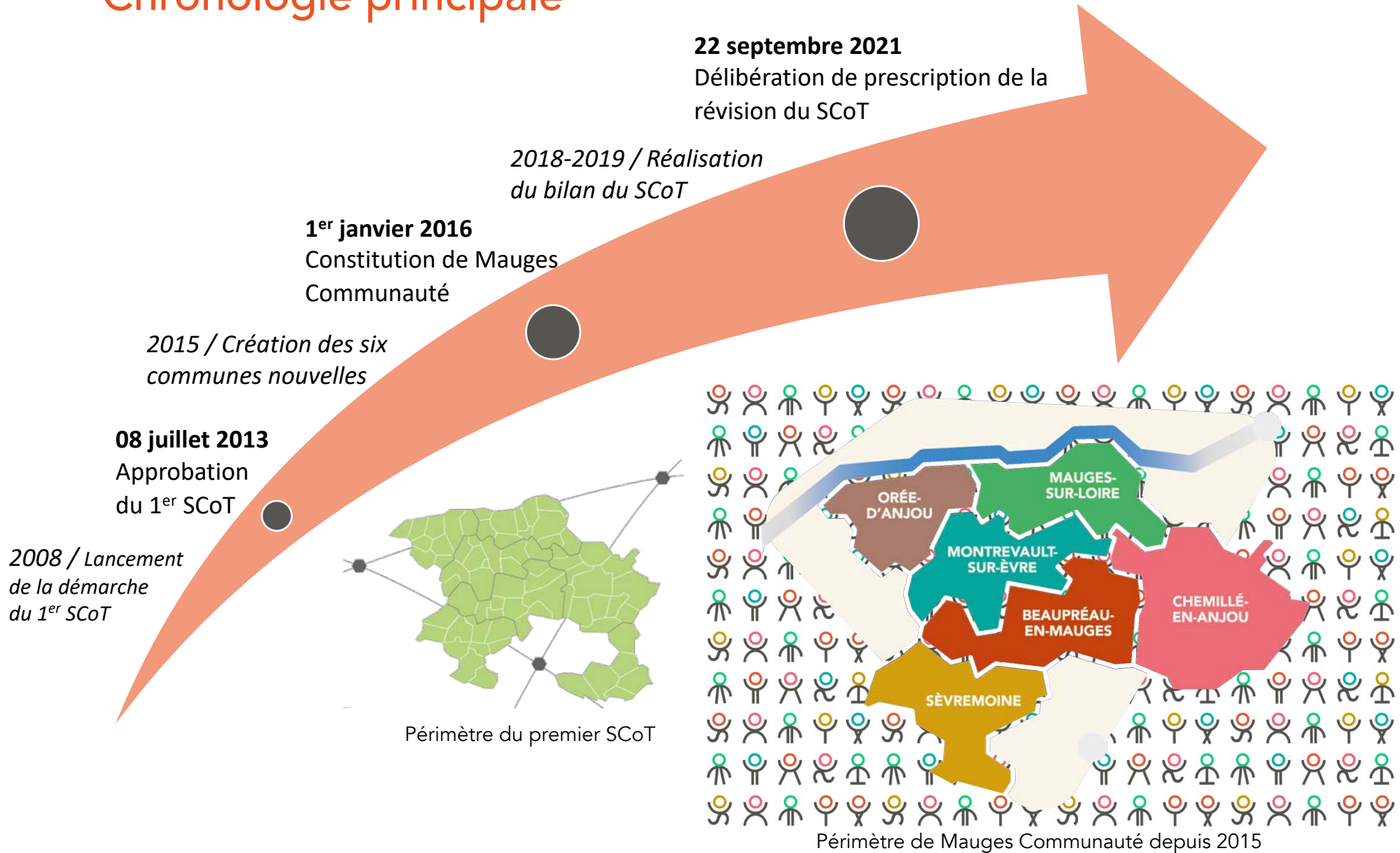
11h15

12h00



1/ Qu'est ce qu'un
SCOT ?

Chronologie principale



Intention générale de la révision du SCOT des Mauges

Le SCoT des Mauges (approuvé le 08/07/2013) s'est fixé comme **objectif principal de préserver les fondamentaux du « modèle des Mauges »** :

« Un **territoire entrepreneurial et productif**, structuré par un haut niveau d'activité »



« Un **territoire rural** qui préserve la place de l'agriculture, des zones naturelles et plus largement d'un rapport à la nature »

« Un **territoire de proximité** avec le maintien d'une structure faite de villages, bourgs et petites villes, du tissu social, du dynamisme associatif »

A quoi sert un SCoT ?

Un outil au service de l'aménagement durable des territoires

- ✓ Il identifie **les besoins** : en logements, en équipements, en commerces, pour les activités économiques,...
- ✓ Il fixe les **grandes orientations** et **règles d'aménagement du territoire** à un **horizon de 20 ans**
- ✓ Il définit **l'enveloppe maximale du développement** (combien, où, pour quels types d'activités) en tenant compte des spécificités des communes. En revanche, il ne définit pas les zones constructibles

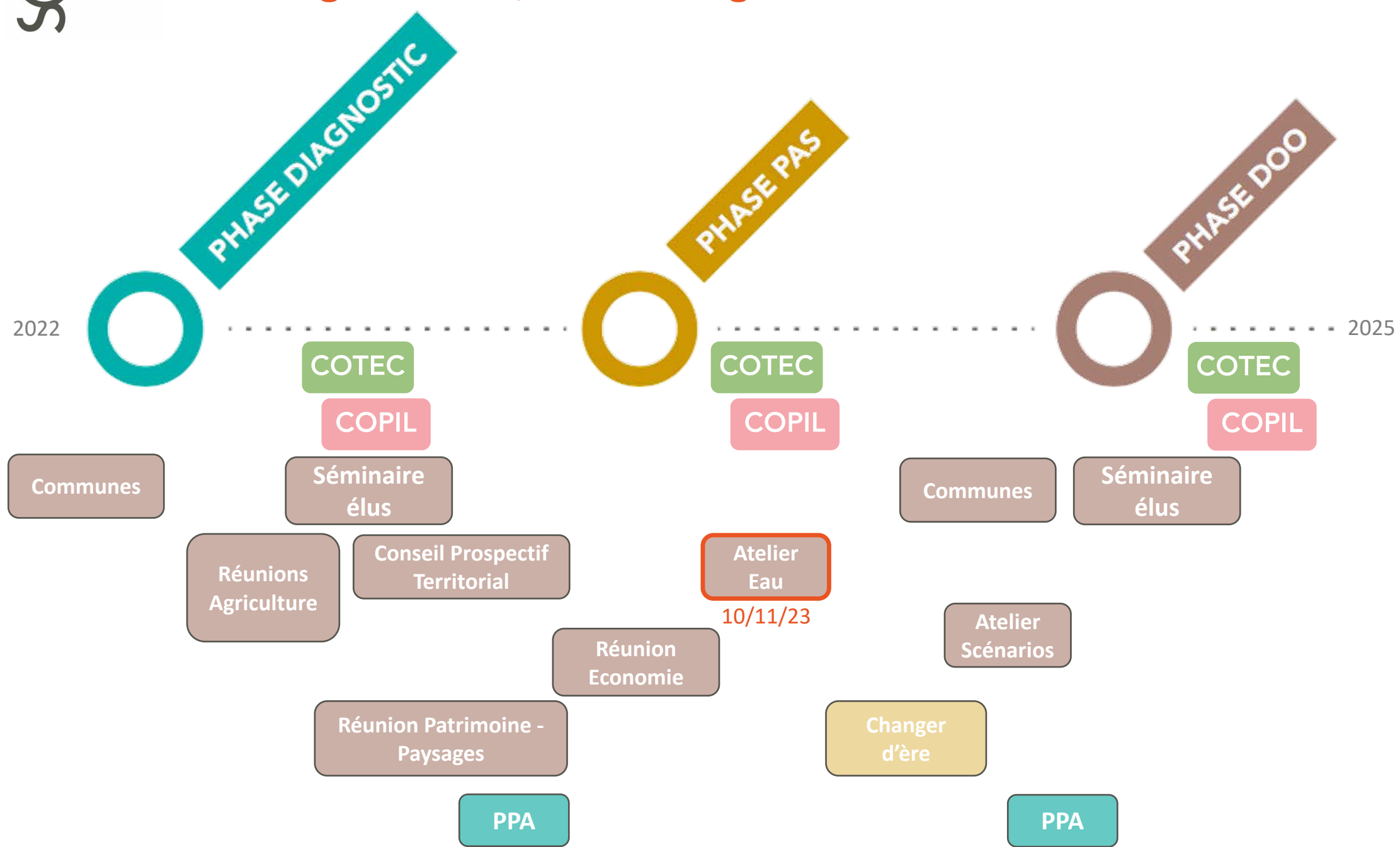
Enjeu principal : assurer un développement cohérent et équilibré du territoire et concilier les différents besoins

Protection des ressources, du paysage, des milieux naturels, agricoles et forestiers, du patrimoine




Satisfaction des besoins de la population

Planning du SCoT / Phase diagnostic





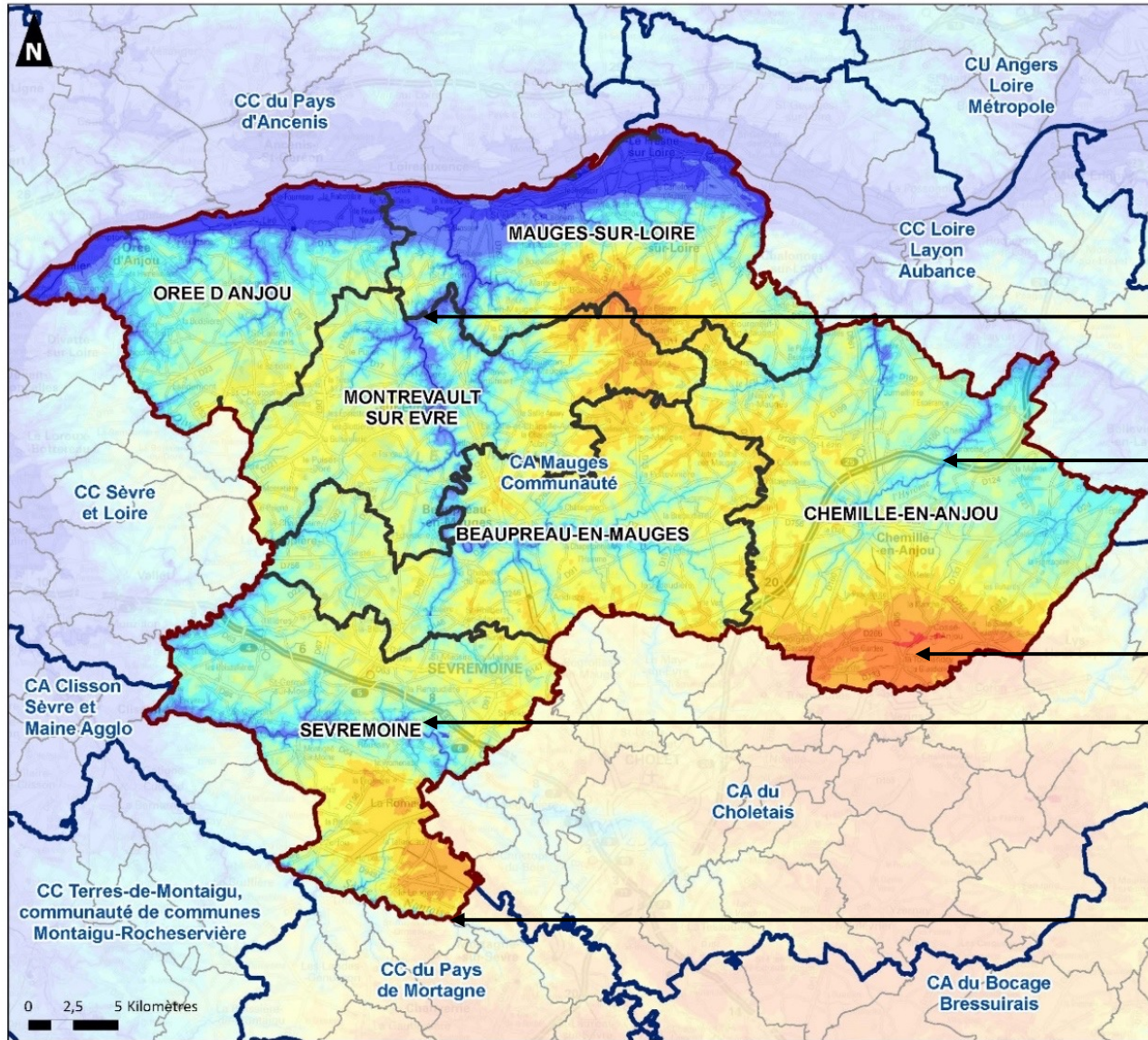
2/ Présentation des principaux éléments du diagnostic transversal



Les Mauges, un pôle structurant régional aux contours atypiques

1. Saurons-nous nous réinventer sans nous renier ?
2. L'économie des Mauges a-t-elle les moyens de se développer?
3. Comment donner envie aujourd'hui et demain de vivre dans les Mauges ?
4. Quelles complémentarités à jouer avec les territoires voisins ?

Armature paysagère territoriale influencée par une géomorphologie spécifique



Sources : IGN - Audicé Val-de-Loire - 2022

Réalisation : novembre 2022

Le plateau est globalement incliné vers le Nord-Ouest, en direction de la Loire.

Un plateau creuse par un chevelu de vallées proposant une multiplication des collines (alternance de points hauts et points bas)

L'Evre

L'Hyrôme

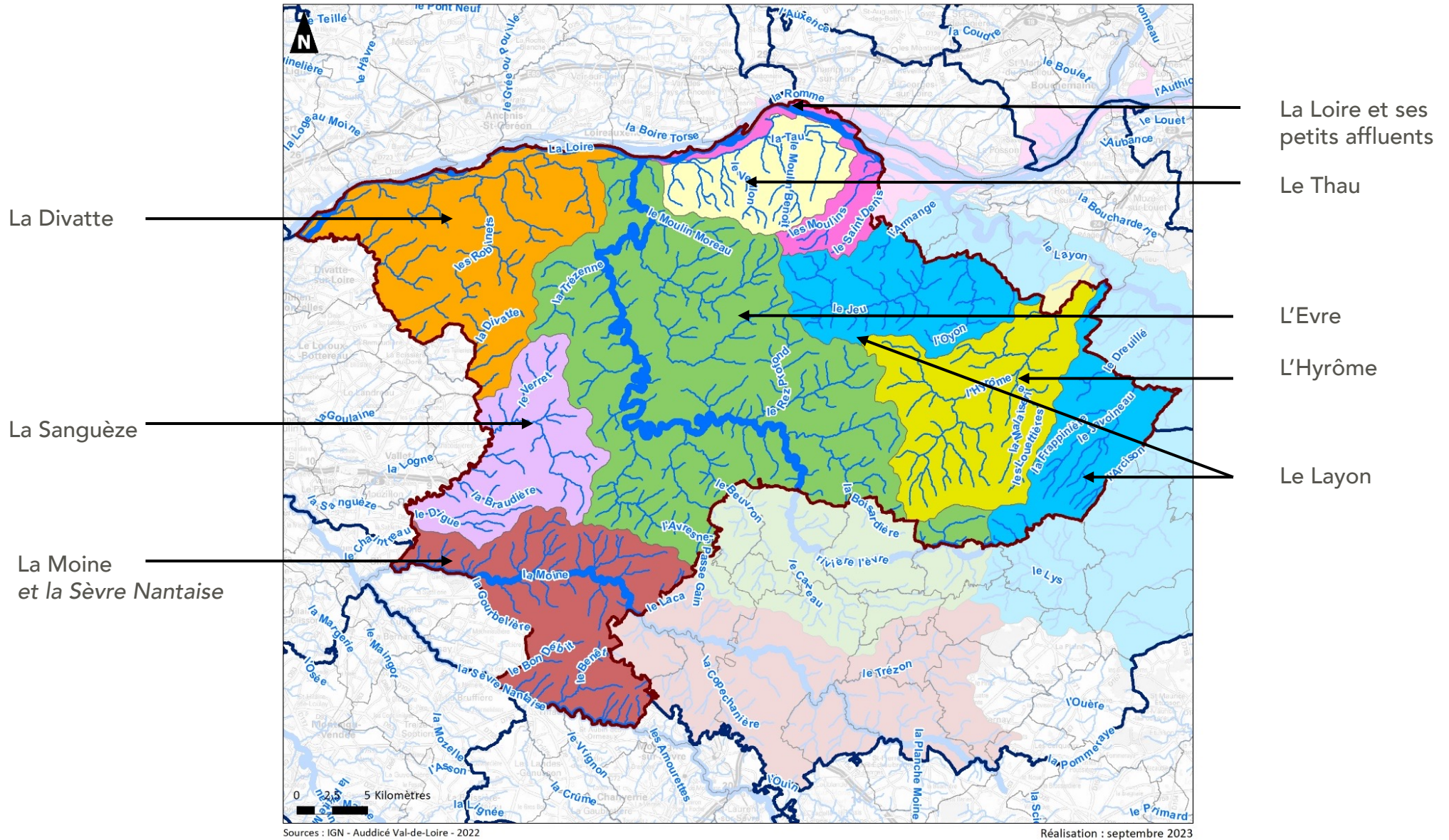
Collines des Gardes
La Moine

La Sèvre Nantaise

Un plateau profondément découpé par les vallées

Un socle paysager, trame essentielle de l'image du territoire

De multiples bassins versant



Un plateau profondément découpé par les vallées

Une adaptation nécessaire face aux enjeux environnementaux

Les enjeux de la qualité de l'eau essentiels pour accompagner l'attractivité territoriale, la santé des populations présentes et de la biodiversité

Si les ressources quantitatives du territoire des Mauges sont relativement abondantes, l'amélioration de la qualité des ressources et la lutte contre les pollutions sont des enjeux majeurs.

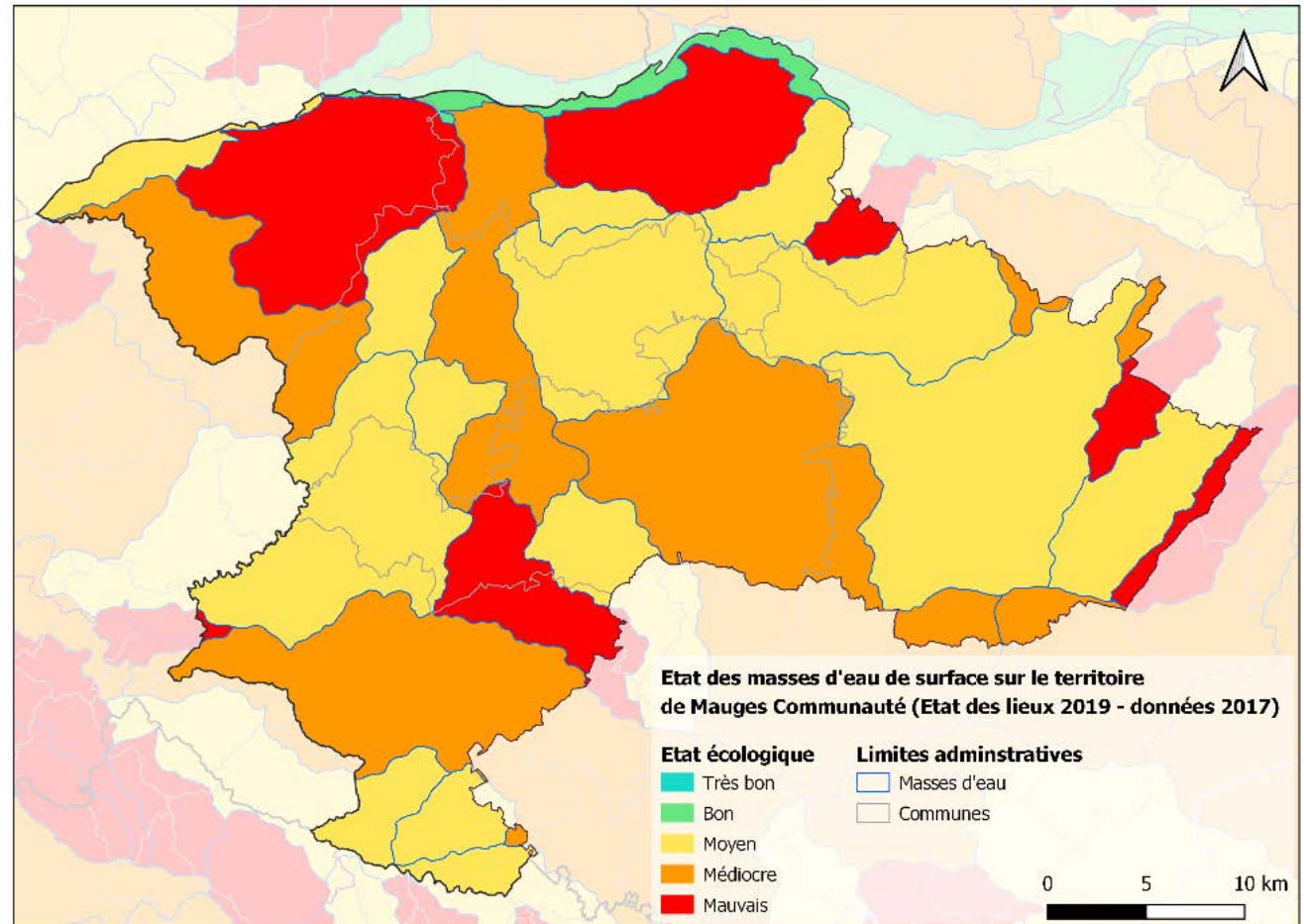
Les Mauges sont un territoire confronté à une nécessaire reconquête de ses cours d'eau tant sur le plan écologique pour toutes les masses d'eau du territoire, que chimique pour certaines masses d'eau (Evre, Robinets, Sanguèze).

Si les masses d'eau souterraine du territoire respectent leurs objectifs quantitatifs, elles ne respectent pas leurs objectifs chimiques.

Sur le territoire des Mauges, le réseau hydrographique et les nappes phréatiques sont soumis à plusieurs sources de pollution qui sont principalement dues :

- Les rejets d'effluents domestiques en raison de dysfonctionnement des équipements de traitements des eaux usées (stations d'épuration)
- Les rejets d'origine agricole qui sont chargés en matières organiques et intrants et qui sont diffus sur le territoire des Mauges.
- Les rejets industriels émis par quelques industries des zones agglomérées de Mauges Communauté.

La reconquête de la bonne qualité des eaux est un enjeu majeur pour le territoire des Mauges autant d'un point de vue écologique que sanitaire. Des objectifs de reconquêtes de la qualité de l'état global des masses d'eau superficielles et souterraines principalement à l'échéance 2027, selon les conditions de la faisabilité technique et de coûts des mesures (SDAGE Loire-Bretagne).



Etat des masses d'eau de surface sur le territoire des Mauges

Un socle paysager, en mutations par les aménagements

Une richesse paysagère et patrimoniale partiellement protégée
et une identification de la biodiversité remarquable et de la biodiversité ordinaire

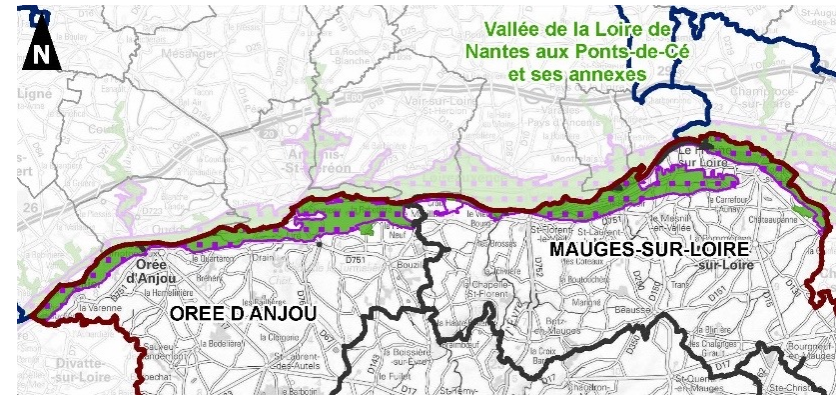


Promenade du Champalud – Orée d’Anjou

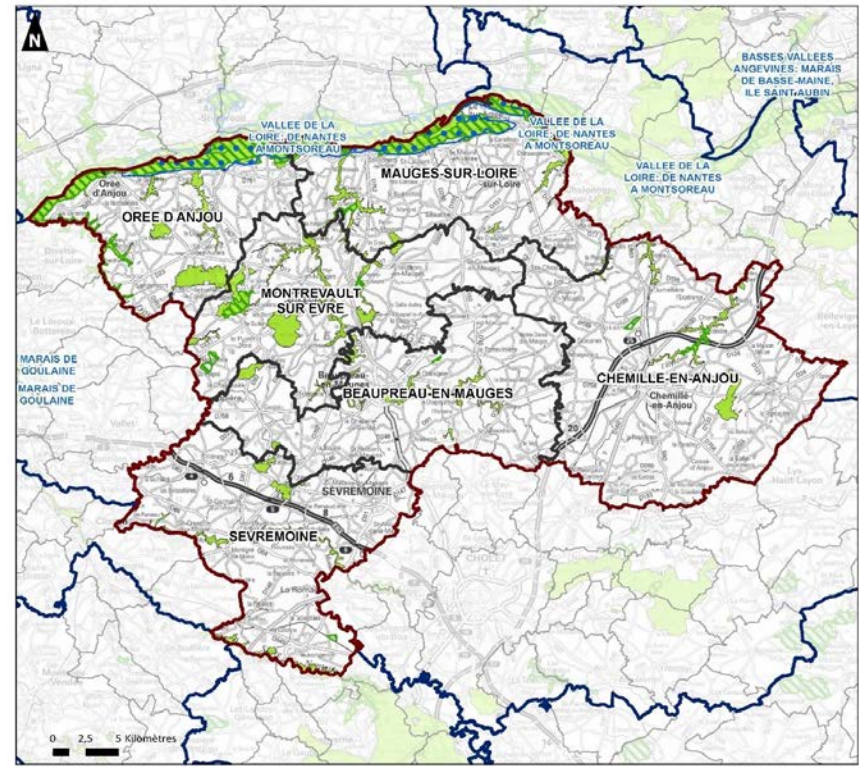


Le cirque de Courossé (Mauges-sur-Loire)

© D.Drouet– www.osezmauges.fr



Les zones NATURA 2000



Les zones ZNIEFF

Les Mauges à l'épreuve du changement climatique

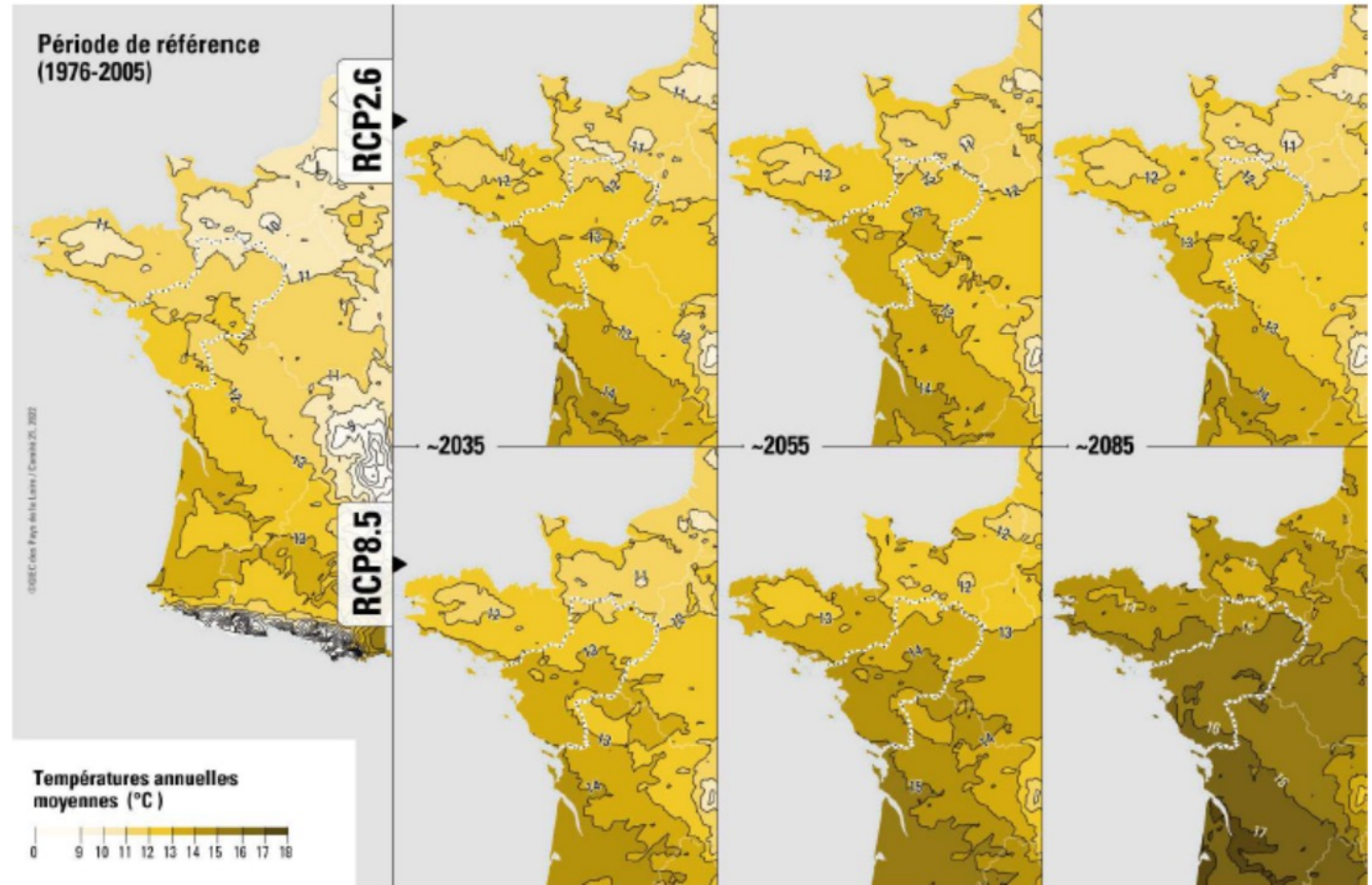
Le rapport du GIEC Pays de la Loire publié en juin 2022 a identifié les changements climatiques déjà constatés et qui évoluent encore :

- Une hausse des températures
- Une augmentation des jours chauds et très chauds
- Des vagues de chaleur plus intenses et plus longues
- Une diminution du nombre de jour de froid

Les évolutions climatiques attendues démontrent que le climat sera de moins en moins tempéré à l'horizon 2050 quel que soit le scénario climatique.

Ces évolutions impacteront la ressource en eau.

Le SCoT des Mauges doit tenir compte de ces perspectives dans ces choix d'aménagements futurs.

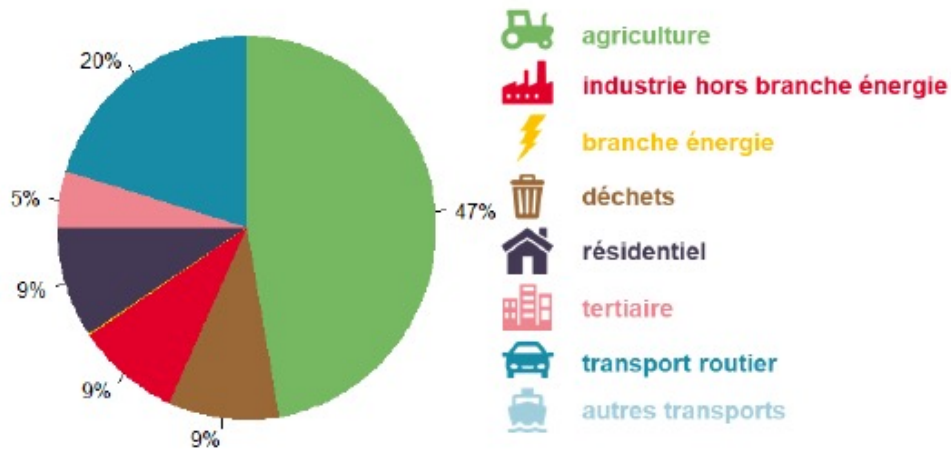


Evolution des températures dans les Pays de la Loire selon les scénarii RCP

Une inscription dans un bassin de vie rural productif à renouveler

Dans une perspective de la neutralité carbone pour la transition énergétique ...

Emissions de GES du territoire en 2021 (PCAET)



9,2 teqCO₂/hab.

- Le territoire des Mauges mène une politique volontariste sur le sujet climat-énergie avec notamment l'élaboration de son 1^{er} PCET dès 2010 puis son PCAET en 2017.
- Les émissions de GES du territoire s'élevaient à 1 097 kteqCO₂ en 2021 soit 4 % des émissions régionales de GES. Ces émissions connaissent une légère régression depuis 2008.

Le scénario ambitieux choisi par Mauges Communauté, permet d'atteindre une diminution de 65% des émissions de GES à l'horizon 2050.

Depuis la révision de la SNBC en 2020, les objectifs nationaux visent la neutralité carbone des territoires à horizon 2050.

... Le sol et les zones humides, des alliées pour la lutte contre les émissions de GES

Bocage et prairies des Mauges



La séquestration carbone du territoire des Mauges représentait en 2021 -43 kteqCO₂ (les Pays de la Loire : -2 658 kteqCO₂)

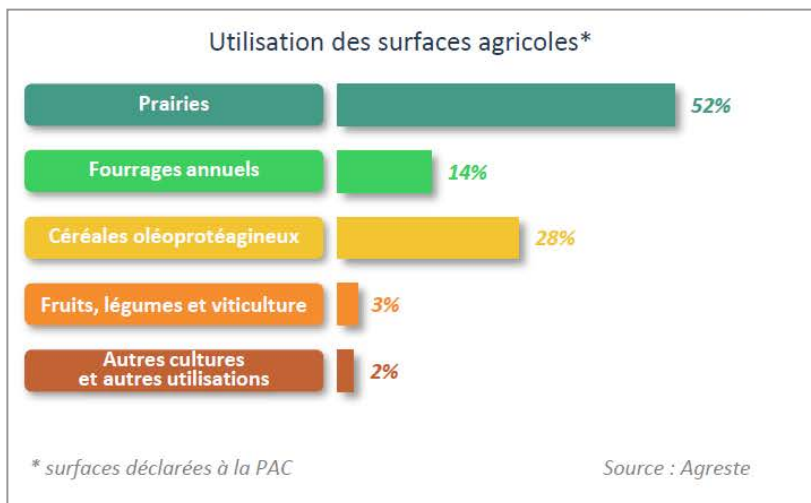
Mauges Communauté, la Chambre d'Agriculture, Mission Bocage et le SMIB ont été lauréats d'un appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour expérimenter un dispositif de Paiement pour Services Environnementaux sur le territoire à travers le **projet CarbÔmauges**.

L'objectif de cette expérimentation est de : objectif de mesurer et de

- Valoriser le carbone additionnel stocké avec une gestion durable des haies.
- Construire un modèle économique permettant de valoriser le bocage et imaginer une contractualisation avec les exploitants

Les surfaces agricoles couvrent les
3 / 4 du territoire Maugeois
Soit 102 814ha de SAU en 2020

Un territoire agricole inscrit dans des filières longues : couverture en viande bovine de 6,6 fois les besoins du territoire (2,8 en région), en lait 5,7 fois (3,2 en région) et en porcs 4,3 fois (2,1 en région).



Un enjeu du renouvellement des exploitations

1/3 des entreprises concernées dans les 5 ans
45% de ces entreprises sont unipersonnelles

Près de 28 000 ha à transmettre
50 % en remplacement d'un associé
+1/3 de départs précoces

Source : Chambre d'Agriculture

L'agriculture est appelée également à être **productrice** :

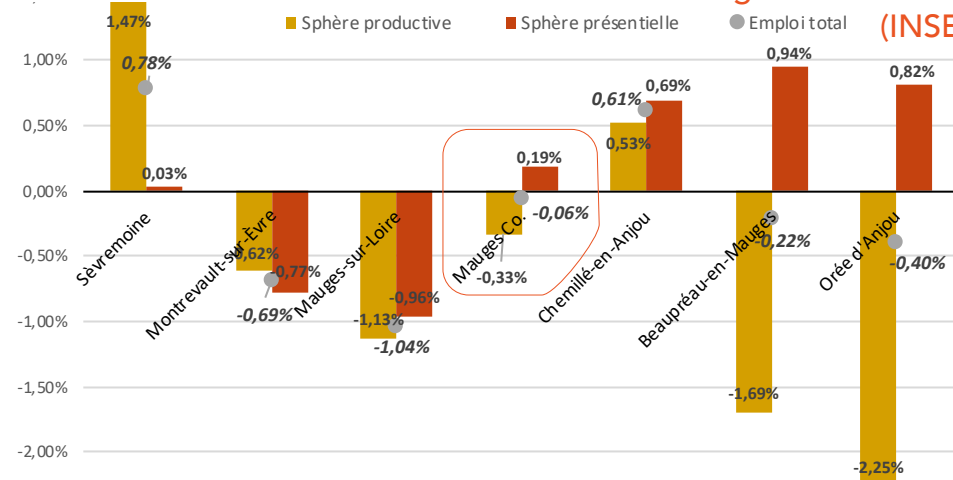
- **De paysages et gestionnaire de milieu** (démarche ERC sur ZAE, stockage carbone, régulation hydrique, boues des stations d'épuration, haies, coteaux...)
- **D'énergies** (Méthamauges, bois énergie, photovoltaïque...)

L'appartenance à un large bassin industriel...



... mais une diversification des emplois

Taux d'évolution annuel des emplois productifs et présents entre 2008 et 2019 selon les communes de Mauges Communauté (INSEE)



Une évolution de l'emploi qui bénéficie en partie de la modernisation des outils de production du territoire en lien avec l'organisation des parcs d'activités structurants sur les axes de flux majeurs de Chemillé-en-A. et Sèvremoine (RN249 et A87).

Une activité présenteielle (services et commerces pour la population) qui s'intensifie et qui regroupe près des deux-tiers des emplois pour les communes d'Orée-d'A. et Beaupréau-en-M.

Coordonné à l'échelle de Mauges Co., le Plan d'Economie Circulaire couplé à la **démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)** ont permis d'engager des expérimentations sur le territoire : autoconsommation collective, requalification de ZAE et d'anciens sites industriels en cœur de bourgs, mise en place de réseau de chaleur, Bimby à vocation économique, La gestion collective de l'impact des projets de ZAE sur l'agricole ...

Une adaptation nécessaire face aux enjeux environnementaux

Des **systèmes d'assainissement** en cours d'évolution... et la **réutilisation des eaux usées**



Station d'épuration à Chemillé-en-Anjou (Neuvy-en-Mauges)

Le territoire des Mauges bénéficie d'un réseau dense de plus 1400km (dont 707km dédiés aux Eaux Usées) et de nombreux équipements : 200 postes de relevages et de 85 stations d'épuration.

Plusieurs communes et communes déléguées sont concernées par **des systèmes d'assainissement collectif non conformes** en raison notamment de systèmes d'assainissement vieillissants ou de systèmes en surcharge d'origine organique ou hydraulique.

Les principaux **leviers d'actions** se concentrent sur l'amélioration des systèmes d'assainissements :

- Mise au normes des équipements d'assainissement collectifs (55% de non-conformité relevées en 2022),
- Le renforcement de la gestion des eaux pluviales,
- L'adaptation des systèmes de rejets liés aux activités économiques (agricoles et industrielles)

Mauges Communauté s'est engagée dans un **Programme Pluriannuel d'Investissement** accompagné d'un accord programmatique avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur la période 2022-2024. L'objectif de cet outil est de faire remonter les projets locaux et donc faire évoluer le programme d'investissement.

Mauges Communauté mène une réflexion sur le **devenir des rejets des eaux en sortie de stations d'épuration** .

La définition d'une stratégie sur la **réutilisation des eaux usées après épuration** est aujourd'hui en cours d'étude sur le territoire. Plusieurs stations d'épuration sont à l'étude : Beaupréau, La Salle-et-Chapelle-Aubry, Chemillé après voir finalisés Drain-Liré, Montfaucon-Montigné – Saint-Germain, Neuvy-en-Mauges et Tillières

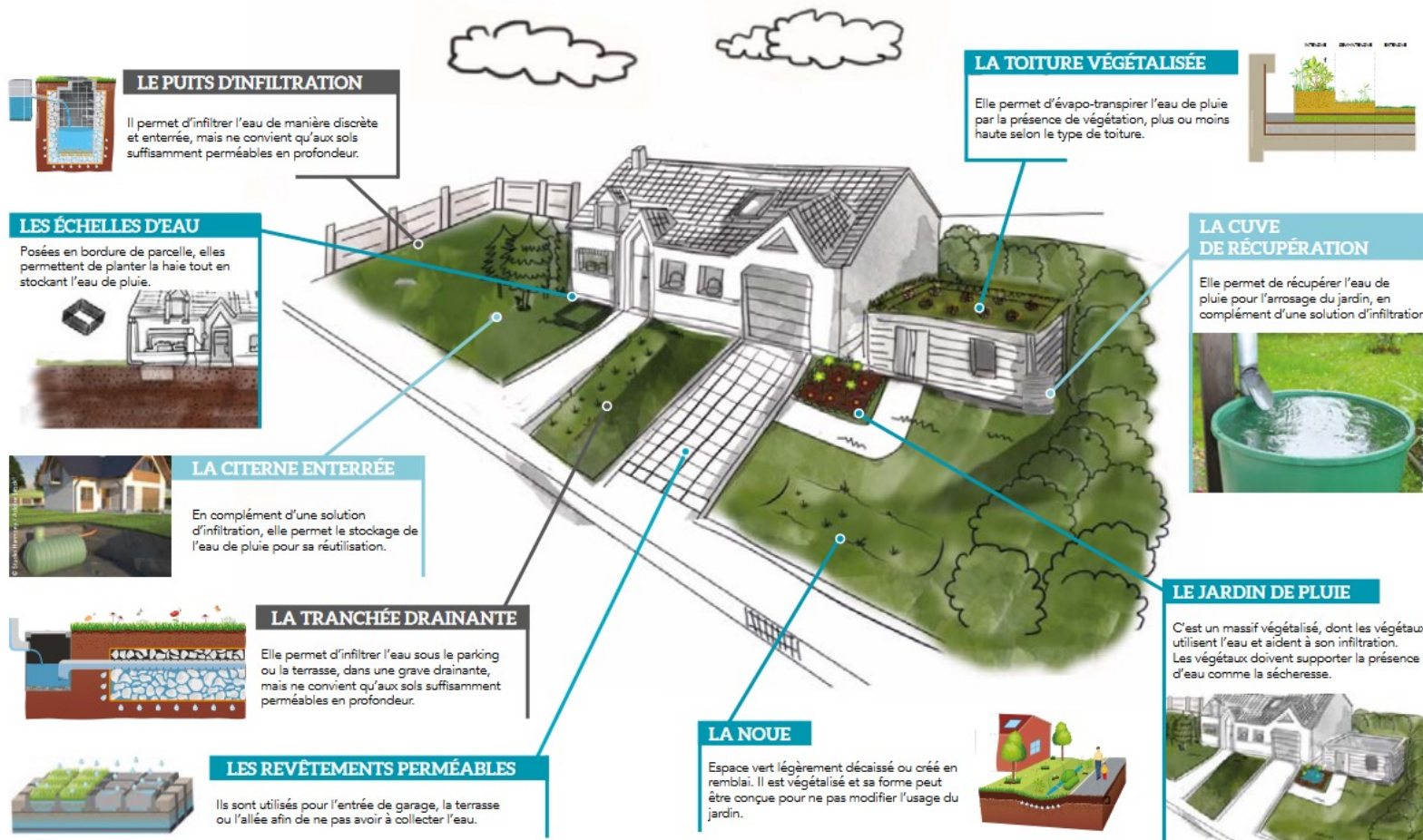
Des réflexions sont menées sur la réutilisation des eaux usées pour des usages agricoles.

Taux de conformité de l'Assainissement Non Collectif

Communes	Nombre d'installation en 2021	Taux de conformité en %
Beaupréau-en-Mauges	1 704	25
Chemillé-en-Anjou	2 165	41
Mauges-sur-Loire	2 106	46
Montrevault-sur-Evre	1 779	38
Orée-d'Anjou	2 727	45
Sèvremoine	1 703	41
TOTAL	12 184	40

➤ **Les services de l'Etat ne permettront plus aux territoires de se développer si leurs équipements d'assainissement sont non-conformes. Cela se traduira notamment par des refus d'autorisation d'urbanisme (délivrance de nouveaux permis de construire.**

La Gestion Intégrée des Eaux Pluviales



Explication de la GIEP

Mauges Communauté a trouvé récemment un consensus ambitieux sur la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).

La GIEP est une politique nécessaire dans le cadre de la cadre d'une meilleure infiltration et gestion de l'eau à la parcelle et une recharge en eau des nappes phréatiques facilitées.

Mauges Communauté demande systématiquement la gestion intégrée des eaux pluviales dans tous les projets neufs.

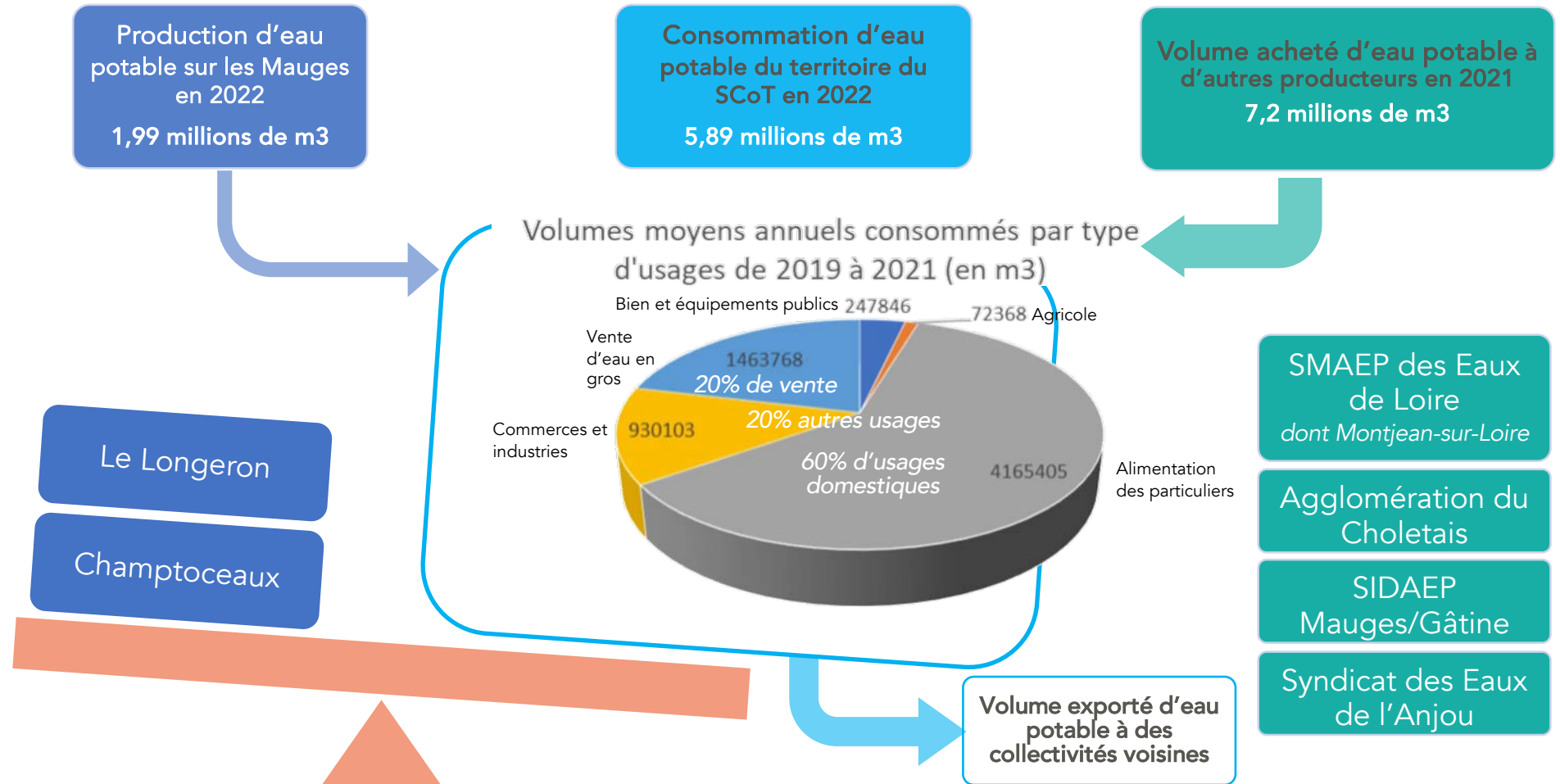
Pour les projets suivants, une forte pluie doit être gérée à la parcelle :

- En zone AU : zone « à urbaniser » du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- En zone OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation, ce sont des zones du PLU sur lesquelles un projet potentiel est projeté, par exemple un lotissement ou une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC),
- Les projets qui nécessitent une extension de réseau ou pour lesquels un problème hydraulique existe déjà sur le secteur, ou en cas de difficulté de raccordement gravitaire au collecteur principal.

Une adaptation nécessaire face aux enjeux environnementaux

Le **ressource en eau potable** : une ressource nécessaire à de multiples usages (domestiques et économiques) à sécuriser ...

... à partir d'**une vision globale de la gestion de l'eau**, avec les compétences eau potable, eau pluviale et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020 au niveau de Mauges Communauté



Les dynamiques de développement choisis par Mauges Communautés pour les prochaines années seront conditionnés par la capacité de cette dernière à **subvenir aux besoins en alimentation en eau potable des différents usagers** et notamment des ménages principaux consommateurs. La réalisation d'un Schéma Directeur sur l'Alimentation en Eau Potable apparaît fondamental.

La ressource en eau et le changement climatique

Cette méthodologie s'appuie sur la réalisation d'étude **Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC)**.

A l'échelle des SAGE, les syndicats de bassin versant ont initié l'élaboration des Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) dans le but de répondre à l'enjeu quantitatif de la ressource en eau des territoires. Cet objectif pour les PTGE, à atteindre dans la durée, vise un équilibre entre besoins, ressources et bonnes fonctionnalités des milieux aquatiques. Dans le cadre des PTGE, les études HMUC permettront de mettre à jour les volumes prélevables et de construire le programme d'actions du PTGE.

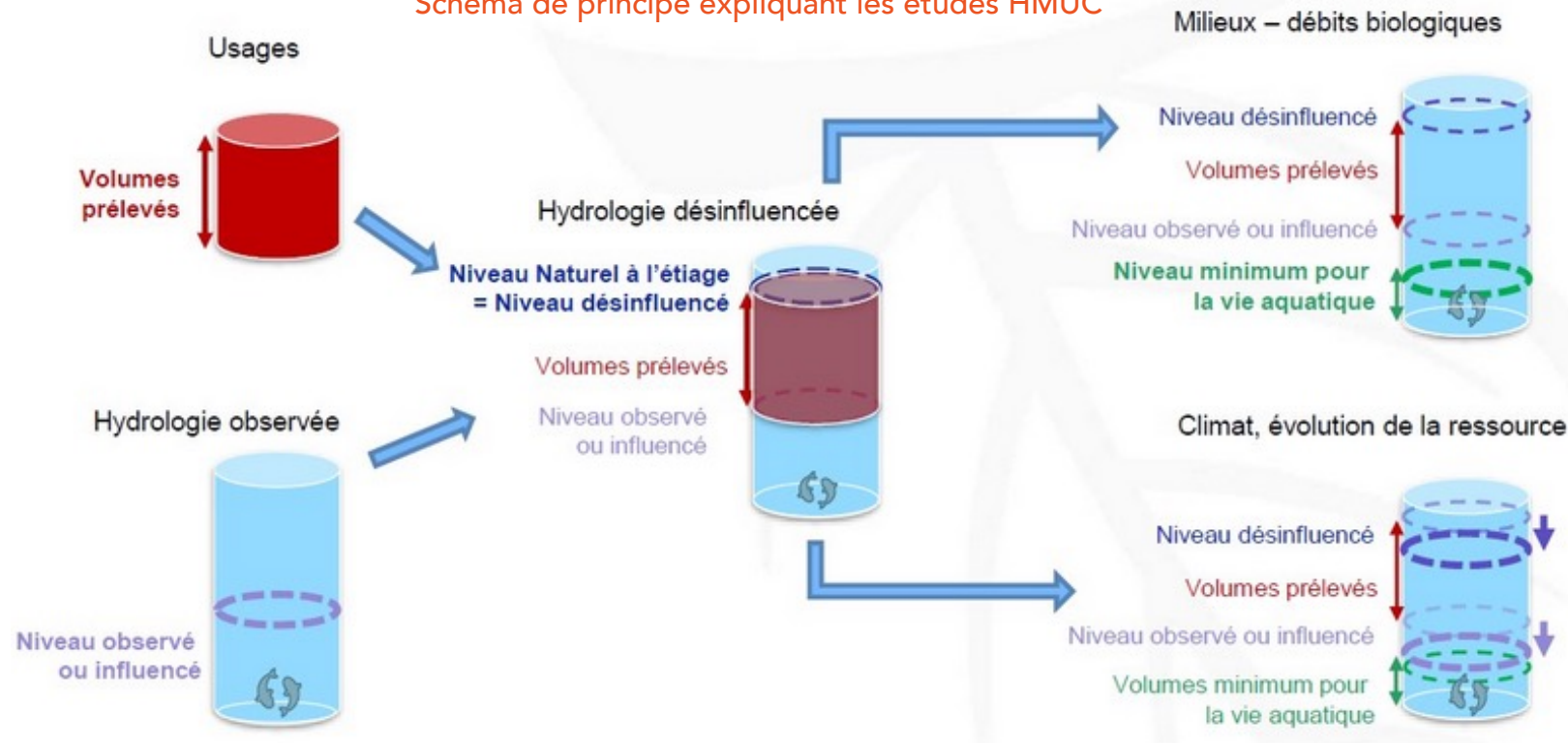
Pour appréhender les impacts du changement climatique sur la ressource en eau, les analyses Hydrologie Milieus Usage Climat sont des outils répondant aux objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau et elles constituent une démarche globale (intégrant les 4 volets hydrologie, milieux, usage, et climat) et intégratrice des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'eau (DCE).

Les bassins versants présents sur le territoire des Mauges ont lancé leur étude HMUC :

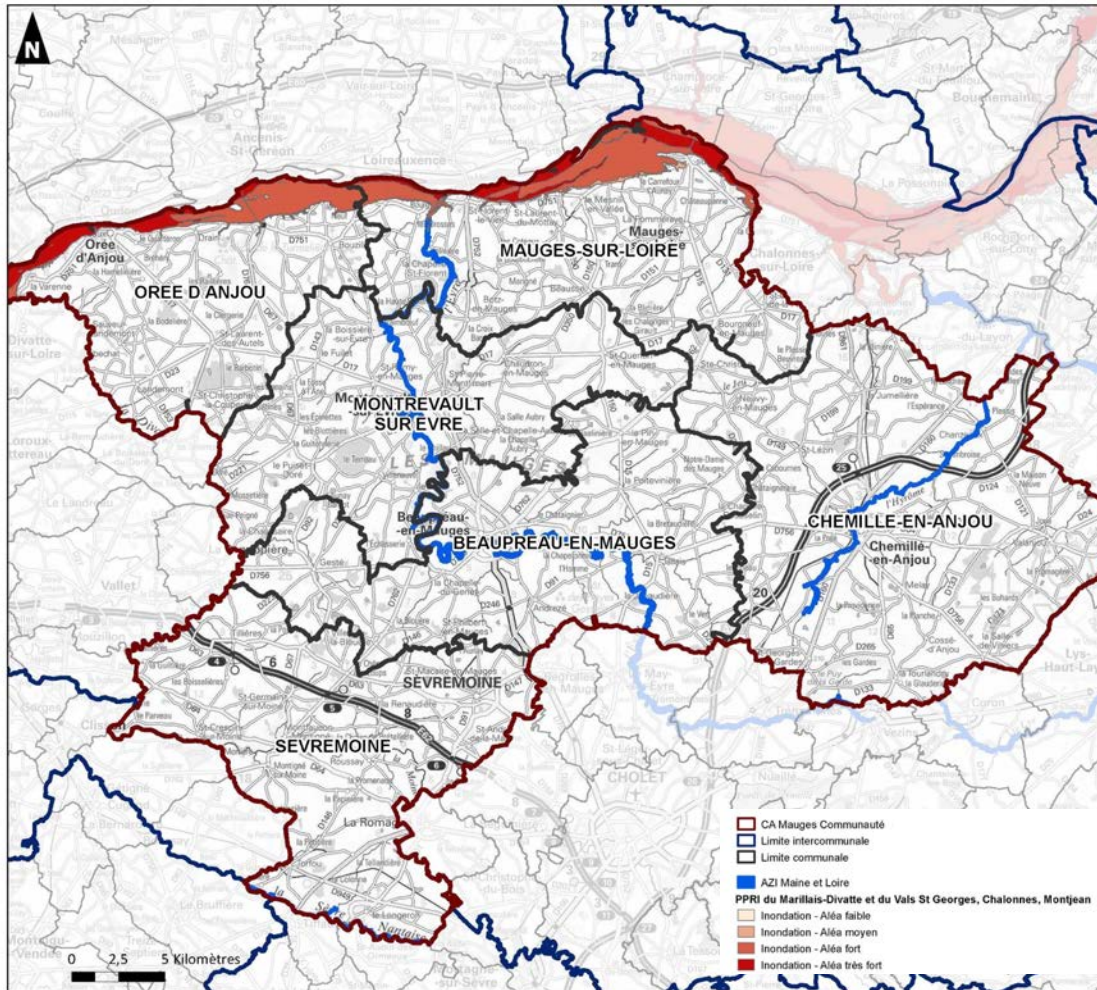
- Syndicat de bassin versant Layon-Aubance-Louet : lancement de l'étude en 2021
- Syndicat de bassin versant de la Sèvre Nantaise : lancement de l'étude en septembre 2021
- Syndicat de bassin versant Evre-Thau-Saint-Denis : lancement avril 2023

Mauges Communauté va se saisir des études HMUC menés sur les bassins versant présents sur son territoire pour comprendre les impacts sur son territoire et réajuster sa politique concernant la ressource en eau et notamment les volumes prélevables.

Schéma de principe expliquant les études HMUC



L'eau un risque pour certaines communes du territoire



PPRI et AZI du territoire des Mauges

L'inondation est le principale risque naturel rencontré sur le territoire.

Le risque est lié à la présence d'un réseau hydrographique surfacique dense et ramifié.

Le risque est encadré par des outils réglementaires pour les rivières de la Loire et la Moine (PPRI), par des outils informatifs pour l'Hyrôme, l'Evre et la Sèvre-Nantaise (AZI), des études de danger, la présence de deux digues...



L'Evre au Fief-Sauvin

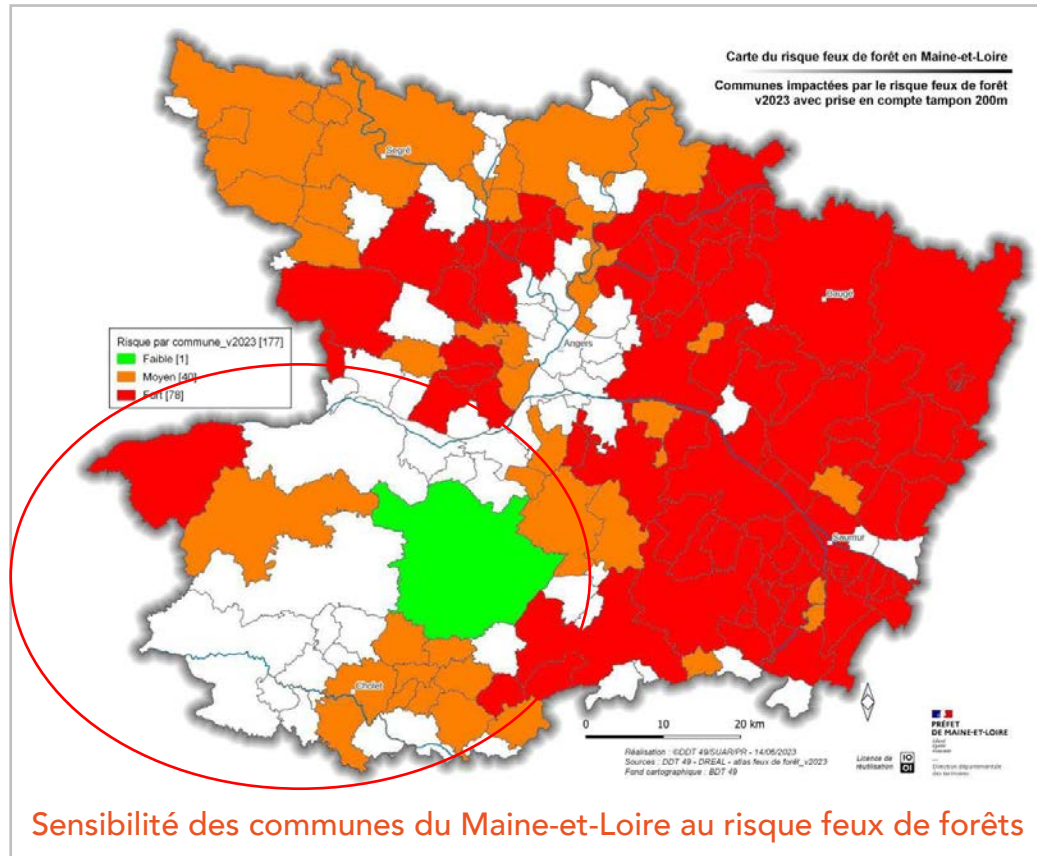


La Loire à Orée-d'Anjou

87 arrêtés de catastrophes naturelles pour inondations et/ou coulées de boues recensés sur le territoire du SCoT

Une adaptation nécessaire face aux enjeux environnementaux

L'eau une ressource nécessaire dans la **lutte contre les incendies** (milieux naturels ou urbains)



Sur les 6 communes des Mauges, la **sensibilité au risque de feu de forêts** n'est pas égale.

Elle est définie comme faible pour Chemillé-en-Anjou, moyenne pour Montrevault-sur-Evre et forte pour Orée d'Anjou (non catégorisée sur les communes de Sèvremoine, Beaupréau-en-Mauges et Mauges-sur-Loire).

Ce classement s'explique notamment en raison des **boisements présents** sur ces communes : Forêt de la Foucaudière à Orée-d'Anjou, Forêt de Leppo à Montrevault-sur-Evre et Bois de la Frappinière à Chemillé-en-Anjou.

Le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie (RDDECI) a été établi par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Il fixe les **règles d'implantation et d'aménagement des points d'eau d'incendie** dans le département. Il fixe également le **dimensionnement des besoins en eau selon les risques**.

Ces points d'eau peuvent être de plusieurs catégories : des bornes et poteaux incendie, des citernes (souples, enterrées ou aériennes) ou bien encore des réserves d'eau à ciel ouvert artificielles ou naturelles (étang, bassins...).

A l'échelle communale, le maire dispose du pouvoir de police de la défense extérieure contre l'incendie.

Les communes ont l'obligation de réaliser leur Schéma de Défense Incendie.

Actuellement, aucune des 6 communes membre de Mauges Communauté ne dispose d'un tel schéma.

Une trame environnementale à lier à l'armature territoriale

Une Trame Verte et Bleue (TVB) intégrée dans des continuités écologiques régionales

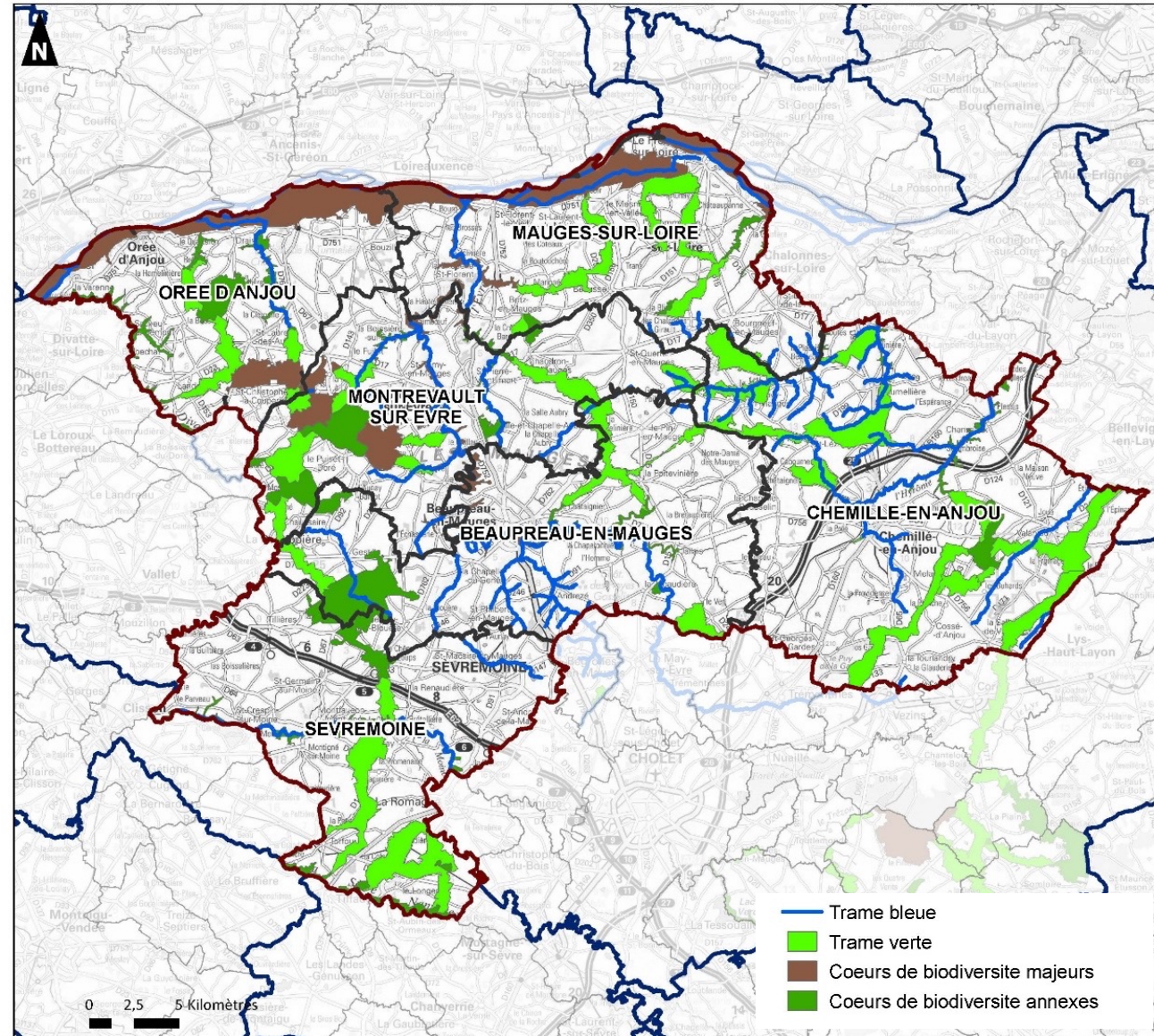
La TVB du territoire a été définie en 2013 et s'est constituée à partir des principales vallées du territoire et de leurs composantes : réseau hydrographique, espaces boisés et maillage bocager.

L'élaboration du SRCE en 2015 a mis en évidence des espaces non répertoriés à ce jour dans la TVB du SCoT.

Les démarches de TVB menées dans le cadre de l'élaboration des PLU communaux a également permis de reconsidérer les TVB à une échelle plus fine.

Des démarches volontaristes à l'échelle du territoire ont également émergé autour du sujet de la Trame noire (en particulier sur Beaupréau-en-Mauges et Mauges-sur-Loire).

Les principaux cours d'eau des Mauges forment une trame bleue structurante sur le territoire. Cette trame bleue connecte le cœur des Mauges à la Loire.



Sources : IGN - Auddicé Val-de-Loire - 2022

Réalisation : novembre 2022

Trame verte et bleue du SCoT définie en 2013

Des zones humides à préserver

Les zones humides du territoire sont pré-identifiées par le SDAGE Loire-Bretagne et par les SAGEs du territoire :

- Estuaire de la Loire – approbation 2009, révisé en 2022
- Evre-Thau-Saint-Denis - approbation 2005, révisé en 2015
- Layon-Aubance-Louet - approbation 2018
- Sèvre-Nantaise - approbation 2006, révisé en 2018

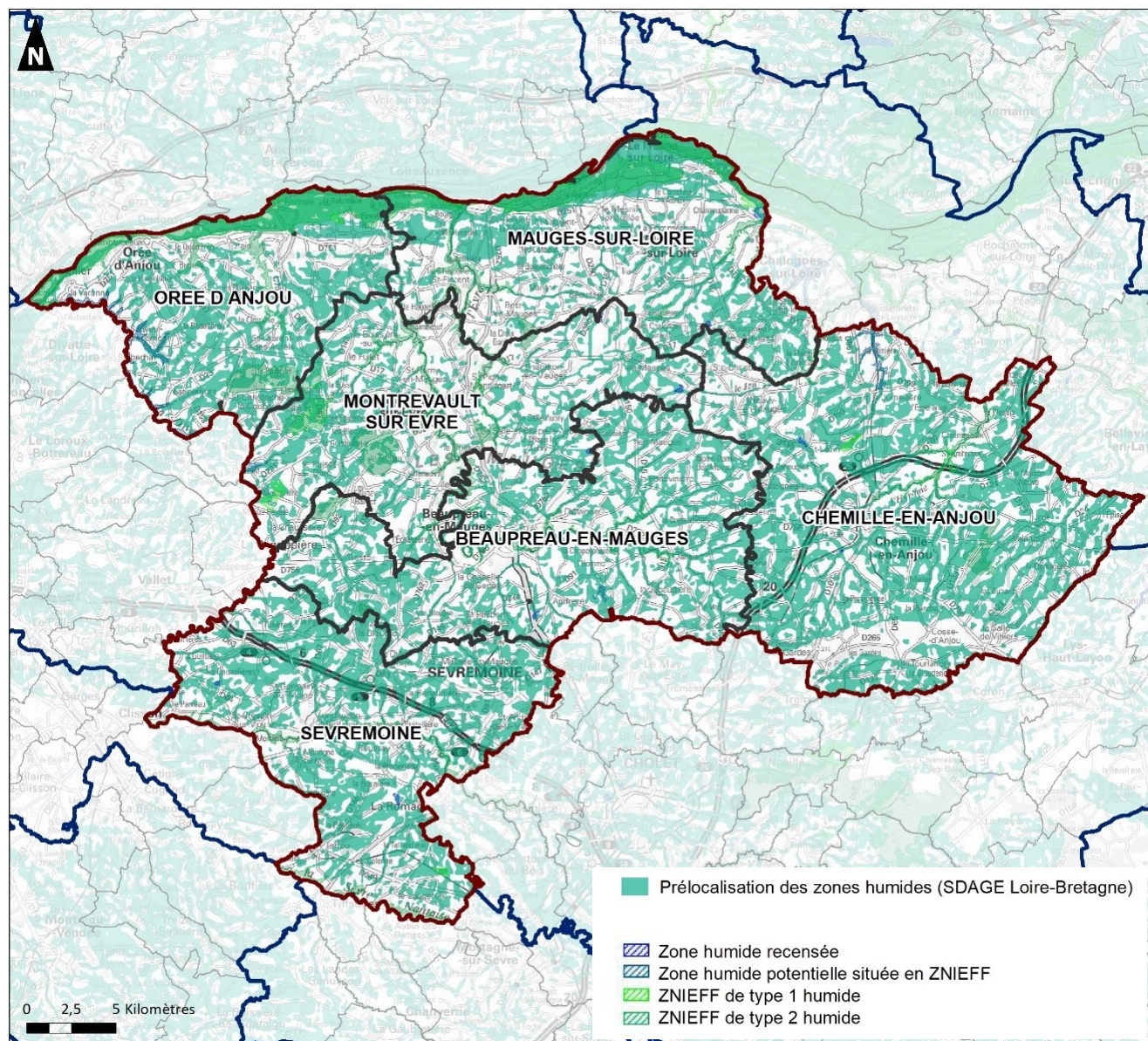
La cartographie des zones humides potentielles établie par le SDAGE Loire-Bretagne fait état sur le territoire du SCoT d'une superficie totale d'environ 59 000 ha de zones humides.

Inventaires des zones humides (source PLU communaux) :

- Beaupréau-en-Mauges : 1287,3 ha
- Chemillé-en-Anjou : 1250 ha
- Mauges-sur-Loire : 2007 ha
- Montrevault-sur-Evre : 4,3 ha (secteurs de projets)
- Orée d'Anjou : 2041,9 ha
- Sèvremoine : 930 ha

Rappel des services rendus par les zones humides (cf. SDAGE et SAGE) :

- Régulation des inondations (retard et amoindrissement des pics de crue, échanges avec les nappes et les rivières)
- Amélioration de la qualité de l'eau (capacité d'autoépuration)
- Diminution du phénomène d'érosion
- Soutien des cours d'eau en période d'étiage
- Maintien de la biodiversité en tant que réservoir (reproduction, nourrissage...)
- Réduction des émissions de GES



Sources : IGN - Auddicé Val-de-Loire - 2022

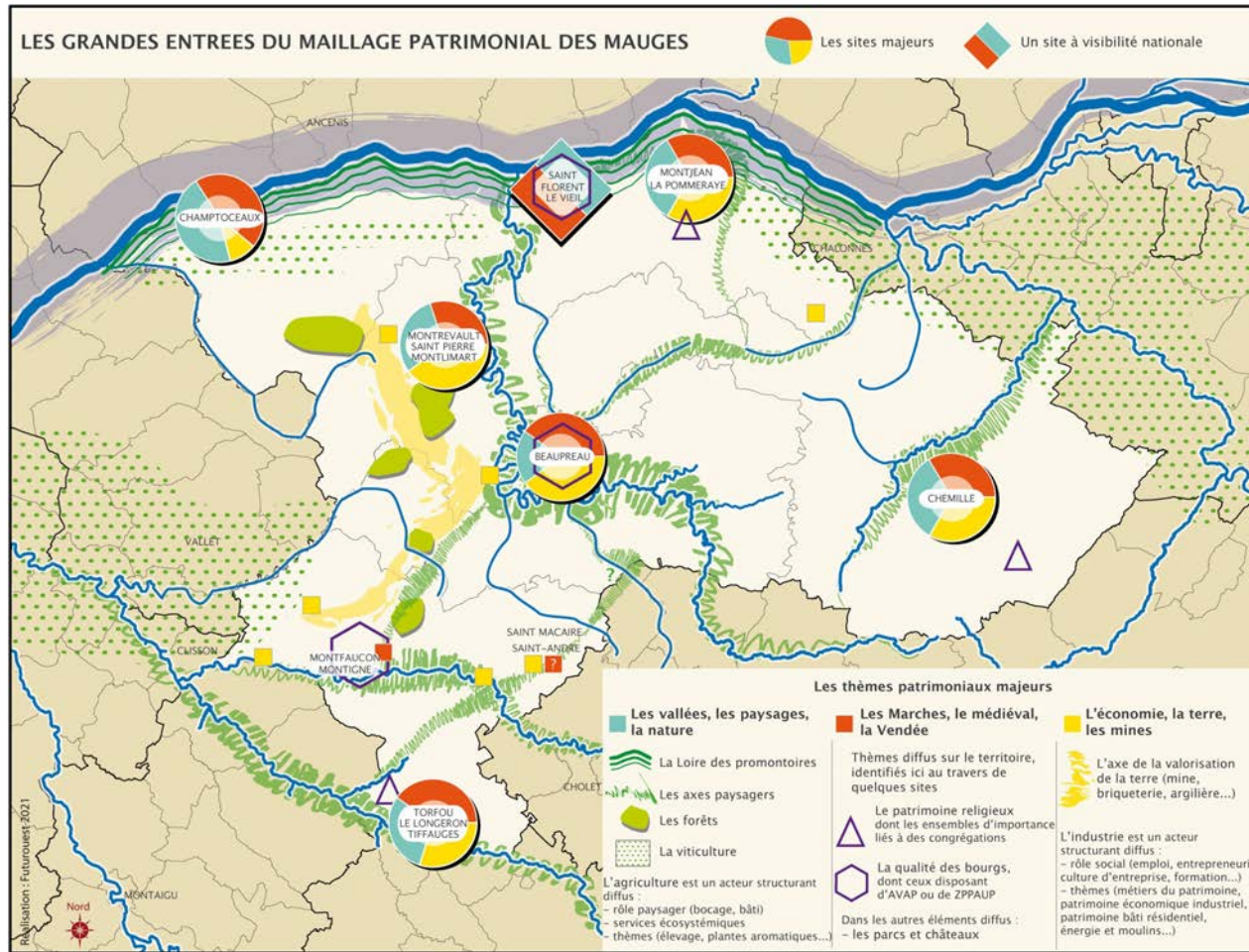
Réalisation : mars 2023

➤ L'une des actions stratégiques de la politique de l'eau exprimée par la Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature (MISEN) de Maine-et-Loire est la réduction du degré d'artificialisation des milieux aquatiques.

Des ressources de qualité à adosser à l'armature territoriale

Les vallées, les paysages et la nature, un socle essentiel au **maillage patrimonial des Mauges**

Des sites patrimoniaux des Mauges au contact de l'eau



Une investigation du patrimoine, porteur de thèmes structurants mettant en évidence une trame territoriale fédératrice et lisible

Terre de production : activités productives depuis la nuit des temps (ce qui n'est pas si banal) : dynamique industrielle plus ancienne que celle du département de la Vendée ; exceptionnelle diversité du thème minier et carrier ; réinjection de richesses multisecteurs et sur l'ensemble du territoire

Pays de flux, de frontières, et de préservation de soi-même : pays à l'interface de socles géologiques, historiques et politiques. Aucun lieu de pouvoir propre. Résistance à la dilution dans les ensembles plus vastes placés sur sa périphérie et qui s'y sont investis ou installés.

Des Guerres de Vendée à la crise de la chaussure : une spécificité du récit des Guerres de Vendée (double axe possible : Reconstruction ; Témoignage refus de l'oppression/Pardon)

Représentation collective de la vie sociale : trait partagé avec le département de la Vendée, mais avec une tonalité particulière sur de nombreux points.



3/ Travail collaboratif sur les enjeux de l'eau

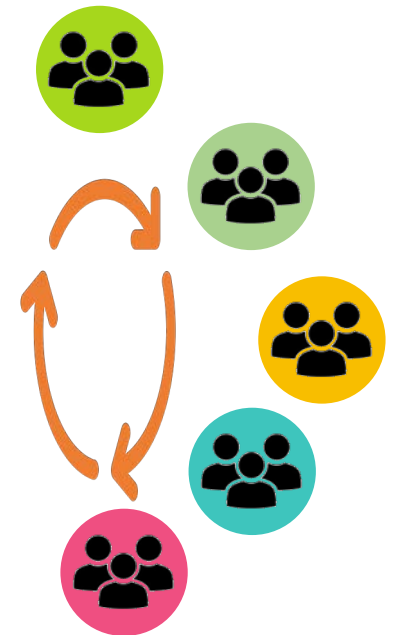
75 min


Les thèmes des groupes de travail

1. La trame bleue des Mauges connectée à plusieurs dimensions du projet territorial : écologie, paysage, patrimoine, tourisme, économie, agriculture...
2. Les effets du changement sur la ressource en eau et les impacts sur les usages économiques, alimentaires, de loisirs, des milieux, et de sécurité
3. Une approche du rôle des sols pour la gestion de la ressource en eau (stockage carbone dans les zones humides, désimperméabilisation des sols, gestion intégrée des eaux de pluie...)
4. La reconquête de la qualité des masses d'eau
5. Les systèmes innovants et vertueux pour la gestion de la ressource en eau

5 x
15min

- Répartition des participants en 5 groupes
- Chaque groupe consacre 15min à chaque thème





4/ Restitution des travaux en tables-rondes et échanges en plénière

En plénière



MERCI

